

**Arboriculture - N° 18** 18 septembre 2013

## Toutes espèces fruitières

### **Campagnol provençal**

La période actuelle (jusque fin octobre) est la plus favorable à la lutte (période de reproduction). Surveiller l'apparition des tumulus et intervenir dès que possible par piégeage ou travail du sol.

## Pêcher



### **Récolte des dernières variétés**

Corindon, Lucius, Nectapi, Nectafine, Monsat...

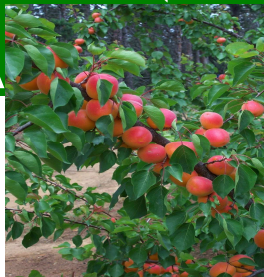
### **Cochenilles (lécanine, blanche, Pou de San José)**

La migration des larves de la dernière génération des différentes cochenilles est en cours ou devrait débiter prochainement. Surveillez vos parcelles.

### **Prophylaxie après récolte**

Andainer et broyer les fruits au sol juste après récolte, afin de limiter les risques de maladies et ravageurs comme les monilioses, la tordeuse orientale, la cératite, le campagnol... pour la saison prochaine.

## Abricotier (bassin languedocien)



### **Bactériose**

Les jeunes vergers de 1 à 4 ans doivent être systématiquement protégés contre les attaques de bactériose. Si ce n'est déjà fait, les troncs et charpentières doivent être préparés : suppression des rejets et de tous les rameaux et bouquets de mai insérés sur le tronc ou à la base des charpentières. Intervenir rapidement pour une bonne cicatrisation.

**Arboriculture - N° 18** 18 septembre 2013

**C**erisier (bassin languedocien)



**Bactériose**

Les jeunes vergers de 1 à 4 ans doivent être systématiquement protégés contre les attaques de bactériose. Si ce n'est déjà fait, les troncs et charpentières doivent être préparés : suppression des rejets et de tous les rameaux et bouquets de mai insérés sur le tronc ou à la base des charpentières. Intervenir rapidement pour une bonne cicatrisation.

**P**ommier



**Maturités en secteurs précoces**

Récolte en cours de Golden, maturité à venir d'Ariane.

**Bitter Pit**

Période de sensibilité pour les variétés type Golden, Braeburn, Cripps Pink et mutants, Joya® Cripps Red, Juliet... jusqu'à la récolte.

**Maladie de la Suie, Crottes de Mouche (maladies de conservation)**

Période à risque pour les variétés à partir de Golden, à l'approche de la récolte.

**Carpocapse**

Le vol de troisième génération se termine. Les éclosions se poursuivent.

Des piqûres récentes sont observées dans quelques vergers depuis la semaine dernière.

**Tordeuse orientale du pêcher**

Chevauchement de générations. Eclosons en cours. Contacter les services techniques en cas de problème.

**Tordeuses de la pelure (Eulia)**

Eclosons de troisième génération en cours. Les vergers sensibles sont ceux plantés avec des variétés à pédoncule court (Reinettes, Chantecler) et ceux présentant des grappes de fruits.

**Cochenille farineuse *Pseudococcus sp.***

Quelques parcelles présentent des attaques sur fruits : cochenilles dans les cavités des pommes avec présence de fumagine.

Repérer les vergers atteints afin d'envisager une stratégie spécifique l'an prochain.

**Mouche méditerranéenne (Cératite)**

Les captures se poursuivent dans l'Hérault mais les températures fraîches limitent sans doute l'intensité du vol.

**Arboriculture - N° 18** 18 septembre 2013

## Olivier



### **Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)**

Le réseau de piégeage est en place et vous pouvez le consulter en temps réel à cette adresse : <http://afidol.org/tracoliv/records/accueilInterneaute>

Les conditions climatiques de la semaine écoulée ont été très favorables au développement de la mouche de l'olive.

Conformément aux prévisions du modèle mathématique du SRAL (Service Régional de l'Alimentation, antenne Avignon, MM. Régis et Roubal), le 3<sup>ème</sup> vol s'est développé en toutes régions.

Il se caractérise par une spectaculaire envolée du nombre de mouches capturées dans la majorité des sites de piégeage. Nous remarquons cependant des différences notables dans certains secteurs qui continuent à se distinguer par un faible nombre de captures.

Dans la **zone littorale** (inférieure à 50 m d'altitude, et/ou sensible aux brises marines), les captures sont élevées à très élevées et dépassent le seuil de risque. Le maximum de captures a été atteint autour du 10 septembre.

Dans la parcelle de Lucques non traitée à Lattes, les captures ont atteint 20 mouches par piège et par jour. 85 % d'olives avaient un trou de sortie le 17/09.

Dans la **zone de plaine** (entre 50 et 150 m), les captures ont très nettement augmenté depuis le 12 septembre.

Elles dépassent de façon très générale le seuil de risque. Le maximum devrait être atteint entre le 16 et le 20 septembre.

Dans la zone de **coteaux** (entre 150 et 300 m d'altitude), le 3<sup>ème</sup> vol a fortement démarré et devrait s'étaler jusqu'aux environs du 20 septembre. Les dégâts observés restent inférieurs à 5-8 % d'olives trouées en vergers non traités.

Dans la **zone de montagne** (au-dessus d'environ 300 m), les captures restent faibles, le 3<sup>ème</sup> vol n'étant prévu que pour la fin septembre, début octobre.

### **Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)**

Cet insecte est très peu observé et reste largement en dessous du seuil de préoccupation.

### **Œil de paon (*Spilcoaea oleagina*)**

Très peu de taches observées à l'exception des Pyrénées-Orientales, de façon inhabituelle pour ce département.

**Arboriculture - N° 18** 18 septembre 2013

**C**hataîgnier



**Carpocapse**

Les captures dans les pièges sont encore nombreuses.

La période à haut risque est toujours en cours et ce jusqu'à la récolte

Des femelles avec des œufs à pondre sont capturées en grand nombre jusqu'au 12 septembre dans les pièges alimentaires.

**Le risque d'attaque est maximum pour toutes les variétés.**

**Bouche de Bétizac**

Le 16 septembre, à Lasalle (Gard), les attaques dans les fruits sont de 25,6% et le 10 septembre, elles sont déjà à 31% à Olargues (Hérault).

A Lasalle, le 16 septembre le développement des amandes a encore 8 jours de retard par rapport à 2012 mais plus de retard par rapport à 2010 (32,8 mm).

**Marron d'Olargues**

Le 2 septembre, à Olargues les attaques dans les fruits s'élèvent à 7,9%. Les vers n'ont pas encore pénétré dans l'amande, ils sont à l'extérieur du tan. Les amandes sont très petites (11,3 mm).

Le 10 septembre, les attaques sont de 0% dans les fruits. L'incohérence entre les 2 dates d'observation est sans doute liée à un problème d'échantillonnage.

Les amandes ont atteint 18,5 mm le 10 septembre, ce qui correspond à un retard de développement de 11 jours par rapport à 2012.

**Pellegrine**

Le 12 septembre à Branoux (30), les attaques dans les fruits s'élèvent à 2,4%.

Les amandes ont un retard de 6 jours par rapport à 2012 (18,5 mm) mais plus de retard par rapport à 2010.

**Marigoule**

Le 16 septembre, à Cognac (Gard) les attaques dans les fruits s'élèvent à 33,3 % et le 10 septembre, elles ne sont qu'à 5,3 % à Lamalou (Hérault).

A Cognac, les amandes ont 4 jours de retard par rapport aux années 2010 et 2012 (22,9 mm).

A Lamalou, les amandes ont toujours 8 à 10 jours de retard par rapport à 2010 et 2012 (23,6 mm).

## Réglementation

### ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

### **Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon**

**Directeur de publication** : Denis Carretier

**Rédacteur en chef** : Christel Chevrier

**Comité de rédaction** : Valérie Gallia, Cyril Sévely, Marc Fratantuono, Jean-Michel Duriez.

**Rédigé en collaboration avec** : Chambres d'agriculture, CETA du Vidourle, Cofruid'Oc, CEHM, SERFEL, SUAMME, CENTREX.

**Crédit photo** : CA34, AFIDOL, CEHM, SERFEL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LR dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.